

Page : 1/10

Date d'impression : 27.09.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 12.10.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Nettoyant pour habitacle RM 651
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939 BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen) Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)



Page : 2/10

Date d'impression : 27.09.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 12.10.2022

Nom du produit Nettoyant pour habitacle RM 651

(suite de la page 1)

Indications complémentaires:

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- · Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci après et avec des additifs non dangereux

· Composants dangereux:		
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol ♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-5%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	<0,05%
Règlement (CE) No 648/2004	relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
phosphates, agents de surface an	nioniques	<5%
	nservateurs (SODIUM BENZOATE, LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE, SOTHIAZOLINONE, SODIUM PYRITHIONE)	

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après indestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment Demander immédiatement conseil à un médecin Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)



Page : 3/10

Date d'impression : 27.09.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 12.10.2022

Nom du produit Nettoyant pour habitacle RM 651

(suite de la page 2)

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

. . .

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)



Page: 4/10

Date d'impression : 27.09.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 12.10.2022

Nom du produit Nettoyant pour habitacle RM 651

(suite de la page 3)

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre le gel.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

·Composa	nts p	résentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :			
67-63-0 2-p	oropar	nol			
	VL Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm				
· DNEL					
57-55-6 pro	opane	-1,2-diol			
Oral	DNEL	85 mg/kg×d (consommateur)			
Dermique	DNEL	213 mg/kg×d (consommateur)			
Inhalatoire	DNEL	. 168 mg/m3 (employé)			
		50 mg/m3 (consommateur)			
67-63-0 2-p	67-63-0 2-propanol				
Oral	DNEL	26 mg/kg×d (consommateur)			
Dermique	DNEL	888 mg/kg×d (employé)			
		319 mg/kg×d (consommateur)			
Inhalatoire	DNEL	. 500 mg/m3 (employé)			
		89 mg/m3 (consommateur)			
· PNEC					
57-55-6 pro	opane	-1,2-diol			
PNEC		26 mg/l (marine water)			
	:	2000 mg/l (STP)			
67-63-0 2-p	oropar	nol			
PNEC		140,9 mg/l (freshwater)			
		140,9 mg/l (marine water)			
		140,9 mg/l (STP)			
	:	2251 mg/l (STP)			
PNEC sedi	ment	552 mg/kg (freshwater)			
		552 mg/kg (marine water)			
PNEC soil	:	28 mg/kg (soil)			

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)



Page : 5/10

Date d'impression : 27.09.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 12.10.2022

Nom du produit Nettoyant pour habitacle RM 651

(suite de la page 4)

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène : Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- · Protection respiratoire : Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains : Non nécessaire.
- · Matériau des gants Non nécessaire.
- · Temps de pénétration du matériau des gants Non nécessaire.
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physiqueCouleur : incoloreOdeur : fruitée

Seuil olfactif:
Point de fusion:
non déterminé
non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition non déterminé
Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure:
 supérieure:
 Point d'éclair
 Température d'inflammation:
 Température de décomposition:
 Non déterminé.
 non applicable
 pas applicable
 Non déterminé.

· pH à 20 °C 9,4

· Viscosité :

Viscosité cinématique
 dynamique :
 Non déterminé.
 Non déterminé.

Solubilité

· l'eau : entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1 g/cm³

Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Densité de vapeur relative
 Caractéristiques des particules
 Non déterminé.
 Non déterminé.
 Non applicable.

9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme: liquide

(suite page 6)



Page: 6/10

Date d'impression: 27.09.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 12.10.2022

Nom du produit Nettoyant pour habitacle RM 651

(suite de la page 5)

Indications importantes pour la protection de la
santé et de l'environnement ainsi que pour la
sécurité.

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Informations concernant les cla	sses de danger
physique	_

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

· Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus



Page : 7/10

Date d'impression : 27.09.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 12.10.2022

Nom du produit Nettoyant pour habitacle RM 651

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs L	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :			
57-55-6 pi	57-55-6 propane-1,2-diol			
Oral	LD50	22000 mg/kg (Rat)		
67-63-0 2-	67-63-0 2-propanol			
Oral	LD50	5840 mg/kg (Rat) (OECD 401)		
Dermique	LD50	13900 mg/kg (can) (OECD 402)		

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité a	quatique :	
57-55-6 pro	57-55-6 propane-1,2-diol	
LC50/96 h	LC50/96 h 40613 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
67-63-0 2-p	67-63-0 2-propanol	
LC50/96 h	9640 mg/l (Pimephales promelas)	
EC50/48 h	13299 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/72 h	>1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
EC10/18 h	>1000 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412)	

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)



Page: 8/10

Date d'impression : 27.09.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 12.10.2022

Nom du produit Nettoyant pour habitacle RM 651

(suite de la page 7)

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Catalogue européen des déchets

20 01 30 détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 9)



Page : 9/10

Date d'impression : 27.09.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 12.10.2022

Nom du produit Nettoyant pour habitacle RM 651

		(suite de la page 8
14.3 Classe(s) de danger pour le transpo	ort	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	
· 14.6 Précautions particulières à prendre l'utilisateur	par Non applicable.	
· 14.7 Transport maritime en vrac conforn aux instruments de l'OMI	nément Non applicable.	
· "Règlement type" de l'ONU:	néant	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Contact :

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

(suite page 10)



Page: 10/10

Date d'impression : 27.09.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 12.10.2022

Nom du produit Nettoyant pour habitacle RM 651

(suite de la page 9)

· Numéro de la version précédente: 1

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aigue pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0·011-066·0 RM 651/1 2·600

BE ·